

AFFAIRE " WALLON " (Bis)

La logique du régime



(A.D.P.)

Dominique WALLON

Il y a toujours des couvertures « légales » aux actes les plus arbitraires. Mussolini n'est-il pas parvenu au pouvoir et n'a-t-il pas organisé son système de la manière la plus constitutionnelle qui soit ?

M. Guillaumat lui-même est bien utile au régime gaulliste. Bien que Ministre d'Etat, et dans le gouvernement Debré par surcroît, il sait au moins présenter les mesures les plus arbitraires sous la couverture rassurante du légalisme, en interdisant au Président de l'U.N.E.F., Dominique Wallon, de se présenter au concours d'entrée de l'Ecole Nationale d'Administration.

Pour ce faire, nul besoin d'invoquer l'article 16. Les règlements de l'E.N.A. qui permettent au Gouvernement « d'apprécier dans l'intérêt du service » la présence de tel ou tel élève sur la liste des candidats, y pourvoient amplement. Non que la mesure frappant le Président des Étudiants soit soutenable sur le plan juridique. En fait, l'U.N.E.F. devrait obtenir gain de cause, car, depuis l'arrêt Barel rendu en 1953, la jurisprudence du Conseil d'Etat, qui déclare illégale toute mesure de discrimination exclusivement fondée sur les opinions de l'intéressé, est demeurée constante en la

matière.

Mais, le temps que le recours pour excès de pouvoir introduit par l'U.N.E.F. auprès du Tribunal Administratif de Paris, parvienne au Conseil d'Etat, et, bien entendu, il sera trop tard pour que Dominique Wallon puisse se présenter au concours. Quant à se présenter ultérieurement, d'ici là, la machine du conseil de révision aura accompli son travail et supprimé tout espoir au Président de l'U.N.E.F., complétant ainsi à merveille l'œuvre commencée par le Ministre.

M. Guillaumat, vous insurgeriez-vous contre la politique du général de Gaulle ? ou bien, celui-ci ne serait-il qu'un infâme menteur dont les paroles réconfortantes adressées à un peuple méprisé ne seraient prononcées que pour couvrir une politique exactement contraire ?

Car enfin, quels sont les « agissements » de Dominique Wallon que vous avez invoqués comme motivation de votre décision : essentiellement d'avoir fait signer par son mouvement, en commun avec l'U.G.E.M.A., un appel déclarant notamment : « Le Sahara ne peut être détaché de l'Algérie, les modalités d'exploitation des richesses sahariennes restant à définir. »

Un autre avait pourtant dit récemment :

« Les réalités c'est qu'il n'y a pas un seul algérien, je le sais, qui ne pense que le Sahara doit faire partie de l'Algérie, et qu'il n'y aurait pas un seul gouvernement algérien... qui ne doive revendiquer sans relâche la souveraineté algérienne sur le Sahara. » Celui-là, c'est le chef de l'Etat, qui est aussi votre chef à vous. A moins que vous ne vous insurgiez contre la politique officielle (dont vous profitez pourtant), dans quel cas vous seriez un couard, puisqu'étant de cœur avec les semeurs de plastic vous n'oseriez assumer la responsabilité de vos opinions.

Mais, rassurez-vous, nous ne vous croyons pas suffisamment de personnalité pour pouvoir assumer seul, et de votre propre chef, la responsabilité d'actes semblables, si petits et si mesquins soient-ils. En vérité, vous vous inscrivez dans la logique du régime : celle de la dégradation progressive des libertés. C'est bien là, en effet, que réside la « nature des choses » chère au

cœur de notre général-président. C'est cette logique qui veut que, sous le couvert de la « haute politique », qui permet d'afficher un certain libéralisme, réservée au Chef de l'Etat, soit pratiquée par des commis une « petite politique » faite d'actes de plus en plus autoritaires.

Que ce soient les étudiants qui aient le plus souvent fait les frais de cette logique, voilà qui ressemble bien à la mesquinerie du régime gaulliste. En 1959, attaque contre les sursis ; en 1960, suppression de la subvention de fonctionnement de l'U.N.E.F. et première résiliation du sursis de Dominique Wallon ; en 1961, suppression de la subvention du Festival International de Poitiers et mise en cause de la représentativité de l'U.N.E.F. ; Tout cela est clair ; par touches successives, on cherche à démanteler l'un des secteurs les plus actifs de l'opposition.

Que le Général de Gaulle et ses commis soient bien avertis : qu'ils pensent pouvoir gouverner sans les ouvriers, les paysans, les fonctionnaires, les professeurs et les étudiants, nous en doutons, mais là est leur affaire. Mais qu'ils n'espèrent pas gouverner indéfiniment contre eux.

Quant aux étudiants, la servilité n'est pas leur fait, car ce n'est pas de quelques réactions élémentaires que la jeunesse tire la légitimité de son action politique, mais des valeurs au service desquelles elle se met et de sa compétence à traiter les affaires qu'elle conteste. Ce n'est pas à l'âge de ses adhérents que l'on estime la puissance d'un mouvement. Nul doute que le pouvoir en fasse bientôt l'expérience.

J. P

Communiqué du C.P.N.

Le gouvernement Debré, inquiet de l'hostilité étudiante à la guerre d'Algérie et soucieux d'accroître sa main-mise sur la jeunesse en tentant d'éliminer ses organes représentatifs, supprimait hier la subvention à l'U.N.E.F.; maintenant, il suscite et finance la formation d'une organisation fictive, la Fédération des Etudiants de France.

Mais le gouvernement s'acharne aussi contre les responsables étudiants : il prétend aujourd'hui interdire à Dominique Wallon, président de l'U.N.E.F., l'accès du concours de l'Ecole Nationale d'Administration, ceci après avoir tenté de résilier son sursis, il y a un an.

Le Comité Politique National du P.S.U. dénonce cette nouvelle atteinte aux libertés démocratiques. Pour cette nouvelle violation du statut de la fonction publique, le gouvernement a choisi comme prétexte la commune déclaration des étudiants français et algériens, faite à Tunis en juin 1961, en faveur de la paix et de la « reconnaissance du Sahara, terre algérienne », ce que le président de la République reconnaissait, le 5 septembre, trois mois après l'U.N.E.F. et l'U.G.E.M.A.

Ce n'est pas la première fois qu'une telle mesure est prise à rencontre de candidats à l'E.N.A., bien que chaque fois, le Conseil d'Etat ait tranché en leur faveur. Mais les délais nécessités par cette juridiction pour émettre son arrêt leur a fait perdre une année d'études.

Le Comité Politique National mandate le bureau du Parti pour prendre contact avec toutes les organisations susceptibles d'engager une action commune pour la dénonciation publique de ce nouvel arbitraire et pour la révocation immédiate de la décision gouvernementale.